

Fêtons la Laïcité universelle...

La laïcité peut-elle être universelle? Mais qu'est ce que la laïcité ? Quels pays ont réalisé la séparation de la religion et de l'Etat et comment l'ont-ils fait ? La laïcité est-elle une chance pour les femmes et leur émancipation ? Autant de questions que je me pose et auxquelles je tente de répondre rapidement.

Avec le concept de laïcité, on est un peu sur le fil du rasoir... Séparer religion ou philosophie d'avec la République, en étant ni antireligieux, ni laxiste, concilier fermeté et tolérance, expliquer les limitations de la liberté d'expression quand elle porte atteinte à l'ordre public ou à la liberté d'autres citoyens, ce n'est pas toujours simples.

Il y 25 ans, j'ai commencé à comprendre ce qu'était la laïcité, en cherchant des bases de la laïcité pour une association laïque qui refusait l'antireligion. J'ai découvert les explications de L'Avenir Laïque écrit par feu Etienne Pion, qui présidait Europe & Laïcité, puis plus tard celles du Comité Laïcité République de Patrick Kessel.

Trois raisons me font réunir une laïcité universelle avec des féministes ainsi que des pays du vaste monde ayant inclus une laïcité dans leurs institutions. La première : une invitation à trois banquets laïques où des féministes font découvrir les constitutions laïques de huit pays. La deuxième : la Marche Mondiale des Femmes, qui se déroule sur plusieurs continents, prône la laïcité et son opposition à l'intégrisme. La troisième : des féministes de pays orientaux et d'ailleurs, s'organisent dans un manifeste des libertés qui revendique la laïcité.

LA LAÏCITE FETEE. Depuis quelques années diverses associations laïques demandent une journée nationale de la laïcité, avec des manifestations autour du 9 décembre (jour du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 déc. 1905, rapportée par Aristide Briand et soutenue par Jean Jaurès). Un Collectif Laïque, regroupant des associations laïques (*dont les principales chevilles ouvrières sont Patrick Kessel du CLR, Martine Cerf de EGALÉ Egalité Laïcité Europe, Charles Arambourou de l'UFAL*) fête la laïcité, intervient dans la promotion et la défense de l'idée laïque.

Notre tradition laïque. Il y a plusieurs années, sous l'impulsion de feu Alain Hamieau, nous avons rencontré le député et le maire d'Arles, en particulier, pour promouvoir, la laïcité et l'inscrire sur l'un des murs d'Arles. Alain incitait à l'action laïque, à des réunions et banquets. Une pensée pour trois laïques actifs, qui nous ont quitté, Yves Vatain, François Duran et Alain Hamieau. Et dans cette convivialité active, je n'oublie bien sûr d'autres laïques de notre région.

Une tradition laïque qui se maintient puisque l'une d'entre-nous, a fait un exposé sur le voile dit islamique, une autre regrettait que des élus participent à une procession excluant les femmes, une troisième s'est interrogée sur les "bonnes moeurs". D'autres laïques essaient d'appliquer nos convictions laïques dans le cadre professionnel, d'ailleurs j'ai puisé dans l'une de leur bibliothèque.

Qu'est-ce que la laïcité ? C'est le titre commun des livres des philosophes Henri Pena-Ruiz et de Catherine Kintzler. Mais, commençons par notre juriste, Charles Arambourou de l'UFAL, l'Union des Familles Laïques, qui définit la laïcité dans un livret par trois principes découlant de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 : 1° **c'est d'abord la liberté de conscience** (croire ou avoir une philosophie et en changer) ; 2° ensuite, **c'est le libre exercice des cultes, une liberté limitée par l'ordre public, des limitations définies par la loi** (santé, protection des mineurs, liberté de circulation) ; 3° **c'est surtout la séparation des autorités publiques et des religions** (aucune reconnaissance et aide publiques aux religions ; neutralité spirituelle des élus, des fonctionnaires, des services publics de la République ; on raconte que le président Poincaré refusait une invitation à une cérémonie religieuse au nom de la séparation des églises et de l'Etat). Pour Mme Kintzler, la laïcité n'est pas une simple tolérance en matière religieuse, **elle est un mode d'organisation politique différent des liens sociaux**. Enfin, pour Pena-Ruiz, la République laïque, neutre en matière spirituelle (ni religieuse, ni athée), permet à tous les citoyens de vivre ensemble, les mettant à égalité de droits.

UNE LAÏCITE REVISITEE... L'affaire des foulards de Creil en 1989, où de nouveaux politico-religieux occupent la scène médiatique ou en simplifiant apparaît un nouveau cléralisme. Pour mémoire, en 1936 et 1937, contre les politico-religieux catholiques d'extrême-droite, le ministre Jean Zay interdit les signes politiques puis les signes religieux à l'école. Deux circulaires abolies de fait par la loi d'orientation scolaire de Lionel Jospin qui dans son article 10, autorise toute liberté d'expression y compris religieuse pour les élèves. Et cette affaire provoque un débat national, des controverses, et de nouvelles réflexions sur la laïcité. Face à la réponse, jugée molle, de l'exécutif national, un appel laïque est publié par le Nouvel Obs, avec les signatures de C. Kintzler, de la philosophe Elisabeth

Badinter (des féministes commencent à rejoindre le mouvement laïque).

D'autres problèmes vont revivifier la pensée laïque, et des femmes vont être, encore, au premier plan. Début des années 2000, le ministre de l'Education, Jack Lang, concocte un CAPES de religion pour titulariser les enseignants de cathéchisme des départements concordataires d'Alsace-Moselle (où la laïcité n'existe pas). Une pétition est lancée de Marseille par l'ethnologue, Jeanne Favret-Saada, qui a déjà publié un texte demandant une stricte laïcité. Cette universitaire s'associe à Caroline Fourest et à Fiammetta Venner pour publier, dans leur revue ProChoix, des dossiers sur ce CAPES religieux et étudient les bases juridiques du statut non-laïque d'Alsace-Moselle. Ces féministes commencent à dépoussiérer l'affirmation laïque, à la penser à nouveau.

La laïcité commence à être revisitée et à être pensée, à nouveau, par des féministes, qui ont apporté une approche moins traditionnelle, plus internationale et peut être plus internationaliste. En 2005, à Paris, comme à Marseille, des laïques et des féministes, reçoivent et soutiennent une avocate canadienne, d'origine iranienne, Homa Arjoman, qui fait une tournée en Europe pour chercher des soutiens au refus de l'application de la loi religieuse dans des tribunaux canadiens de proximité. L'écrivaine Talisma Nasreen, vient se réfugier en Europe, pour se protéger des intégrismes qui en veulent à sa vie, ne supportant pas sa critique de la religion. L'intellectuelle algérienne, Wassyla Tamzali, publie Une femme en colère, Lettre ouverte aux Européens désabusés, et demande l'universalisme pour toutes et tous, poussent les Européens à ne pas céder aux demandes des extrémistes, le voile en particulier, de maintenir les principes de laïcité et de droits des femmes. Dernier exemple, la cinéaste tunisienne Nadia el Fani, anime des débats autour de son film Laïcité inc'Allah, qui décrit jeûneurs et non-jeûneurs pendant le ramadan.

J'ai évoqué des demandes laïques dans des pays orientaux... Mais comment fonctionne la vingtaine de pays aux institutions laïques, que j'ai pu dénombrer ? Le Japon, le Mexique, l'Uruguay, la Turquie, le Mali...

Dans les Amériques. Qui connaît l'Uruguay ? Ce pays a laïcisé ses jours fériés. Le Mexique est en avance sur la France, vers 1860, il sépare l'Eglise et l'Etat avec les "lois de réforme" qui laïcisent le mariage et l'état-civil. Dans sa constitution de 1976, Cuba a séparé les institutions religieuses de l'Etat. Une des récentes séparations constitutionnelles, en Bolivie.

Europe. Dans l'Europe du nord, la Suède, sous la pression de l'Union Européenne, a aboli le statut de religion d'Etat de l'Eglise luthérienne. Le Portugal, "original", établit, en 1976, une séparation du religieux et du politique, tout en conservant son concordat signé avec le Vatican. Ce que contestent des laïques et de francs-maçons du Portugal, tels ceux de Europa Laica. La Turquie, autoritaire, domine la religion plus qu'elle ne laïcise démocratiquement l'Etat. Jusqu'à une période récente, elle a interdit les signes religieux à l'université, une mesure abolie par le gouvernement islamiste de l'AKP. Dans l'Europe de l'est, la Slovénie aurait un régime laïque, selon le philosophe Henri Pena-Ruiz. Entre Europe et Orient, l'ex-URSS était plus athée que laïque. Et, aujourd'hui, le président russe Poutine privilégie l'église orthodoxe, comme nos Napoléon, pour dominer le peuple. On cite aussi la Norvège, le Kosovo

Orient. Le Japon, en 1946, sépare les organismes religieux et l'Etat : "l'Etat et ses organes s'abstiendront de toute éducation religieuse ou autre activité religieuse"... L'Inde...

Afrique. Parmi les pays laïques constitutionnellement, un bon nombre de pays africains : le Mali, la Guinée, le Gabon, le Togo, le Bénin, Madagascar, le Burkina Fasso... Remarquons l'exemplarité du Niger et de la Côte d'Ivoire, pour qui, "la laïcité de l'Etat ne peut faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle".

Chaque pays ayant des institutions laïques, a apporté sa pierre à une conception universelle de la laïcité, chacun avec sa spécificité, avec quelquefois une laïcisation plus avancée que la France. La laïcité peut être universelle avec l'apport tant du féminisme international, que des innovations laïques de pays de divers continent. La laïcité n'est pas que masculine et franco-française ! *Phi*, 19.2.15, Arles.

Laïcité l'Observatoire PACA / LAÏQUES & UFA - 06 07 86 11 06 - Maison de la Vie Associative 3, bd des Lices 13200 Arles - 1905@laicite.fr - www.laicite.fr